REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
:- :- :- :- :--
REGION DE L'ADAMAOUA
- :- :- :- :- :-
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
- :- :- :- :- :- :- :-
COMMUNE DE GALIM TIGNERE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
-:-:-:-:-:-:-
ADAMAWA REGION
-:-:-:-:-:-
FARO AND DEO DIVISION
-:-:-:-:-:-:-:-
GALIM TIGNERE COUNCIL
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
GENERAL SECRETARIAT
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DECISION N°.....09...../D/R-AD/D-FD/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM-GT/2026 DU 28 OCT 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE PAR LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°02 DC/RAD/D-F&D/CG/TSG/SIGAM/2026 DU 18/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS EN BETON ARME DE 8ML DANS LA COMMUNE DE GALIM- TIGNERE DEPARTEMENT DU FARO et DEO

Vu la Constitution ;

Vu Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026

Vu La convention de subvention basée sur la performance N°001 du 15 juin 2026 C/MAI/2026/MINDDEVEL//SG/PROLOG-COMMUNE DE GALIM-TIGNERE

Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

l'arrêté N°000012/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Galim-Tignère, Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA.

Considérant : **L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°02 DC/RAD/D-F&D/CG/TSG/SIGAM/2026 DU 18/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS EN BETON ARME DE 8ML DANS LA COMMUNE DE GALIM- TIGNERE DEPARTEMENT DU FARO et DEO**

Considérant : le procès-verbal **N°14/PV/D-D et F/CIPMP/CGT/2026** de la séance d'Ouverture des plis dudit Dossier par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Galim-Tignère en date du 09 octobre 2026 et

la lettre **N° 23/L/CIPM/CGT/2026** du 10 octobre 2026, du Président de la CIPM portant proposition d'attribution, reçue le 10 octobre 2026, la lettre N°316/26/L/MI/MINDDEVEL/PROLOG/UCR/SPMR de L'UCR-AD du 27/10/2026 en reponse à la damande de non objection pour l'attribution.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE, *AUTORITE CONTRACTANTE,*

- DECIDE :-

ARTICLE 1er : Les Marchés objet de l'appel d'offre sus visé, sont pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à :

N° LOT	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
01	Maire de la Commune de Galim	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS EN BETON ARME DE 8ML DANS LA COMMUNE DE GALIM- TIGNERE DEPARTEMENT DU FARO et DEO	ETS ALIMA Tel :675088715	15 860 080	03 mois	Attributaire

ARTICLE 2 : (1) : L'entreprise suscitée ne peut exécuter le Marché à elle attribuée, qu'après la signature du contrat y relatif.

(2) Le délai d'exécution court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer des travaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Galim-Tignère le 28 OCT 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REGION DE L'ADAMAOUA
COMMUNE DE GALIM-TIGNERE
Le Maire
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Ibrahim Yaya

AMPLIATIONS :
- UCR-PROLOG
- PREFET/*F&D*
- *DDMAP F&D*
- ARMP/AD
- CIPM-C-GT
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DE L'ADAMAOUA
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
COMMUNE DE GALIM TIGNERE
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
ADAMAWA REGION
FARO AND DEO DIVISION
GALIM TIGNERE COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

28 OCT 2026

COMMUNIQUE N°09/C/R-AD/D-*F&D*/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU

PORTANT PUBLICATION L'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE PAR LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°02 DC/RAD/D-F&D/CG/TSG/SIGAM/2026 DU 18/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS EN BETON ARME DE 8ML DANS LA COMMUNE DE GALIM- TIGNERE DEPARTEMENT DU FARO et DEO

- FINANCEMENT: **PROLOG SBP 2025**
- Le Maire de la Commune de Galim-Tignère, **Autorité Contractante**, Communique :
- Par Décision N°09/D/R-AD/D-F&D/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM/2026 du 28 OCT 2026 les ETS indiqués dans le tableau ci-dessous ont été retenus comme adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offre suscité :

N° LOT	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
1	Maire de la Commune de Galim	**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS EN BETON ARME DE 8ML DANS LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE DEPARTEMENT DU FARO et DEO**	**ETS ALIMA** **Tel :675088715**	**15 860 080**	**03 mois**	**Attributaire**

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la Mairie de GALIM-TIGNERE, en vue de la souscription de son projet de Lettre-Commande. Passé ce délai le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Galim-Tignère le 28 OCT 2026

Le Maire
(Autorité Contractante)

Le Maire
Ibrahim Yaya

AMPLIATIONS :
- UCR-PROLOG
-*DDMAP F&D*
-ARMP/AD
-CIPM-C-TG
-INTERESSE
-AFFICHAGE
-FEICOM
-CHRONO/ARCHIVES